

VILLE DE FLINES LEZ RACHES

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE

Nous, Maire de la Commune de Flines-Lez-Râches,
Vu le code des Collectivités Territoriales art. L 2212.2 - 2213.1 - 2213.2 - 2213.3,
Considérant la nécessité de réglementer la circulation, **rue du Jardin de Montreuil**, à Flines-Lez-Râches pour des travaux de d'assainissement réalisés par la société DELCROIX TP SAS – 106 rue de Hauterive – 59199 BRUILLE ST AMAND.

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement et la circulation pourront être restreint pendant la durée des travaux **du 07 mars 2023 au 07 avril 2023**.

La vitesse autorisée durant la durée des travaux est limitée à 30 km/heure.

Facilité devra être accordée aux riverains pour accéder à leur habitation.

Article 2 : Des panneaux de signalisation et (ou) des feux tricolores seront mis en place par l'entreprise concernée.

Article 3 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Douai et la Police Municipale de Flines-Lez-Râches sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 06 mars 2023.

Le Maire,



Signé

Annie GOUPIL